

<b>1 LA COLLECTE DES INFORMATIONS</b>	<b>2</b>
1 Les objectifs	2
2 La méthodologie utilisée pour l'enquête	3
3 Première analyse	3
<b>2 LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>5</b>
1 Les Conseils Généraux et la Ressource en eau	5
2 Objectifs de l'acquisition d'une meilleure connaissance de la ressource en eau	5
3 Opérations de recherche en eau	7
<b>3 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE</b>	<b>9</b>
1 Sécurité de l'approvisionnement	9
2 Qualité de l'approvisionnement en eau potable	10
3 Etude de l'alimentation en eau potable	11
<b>4 LES CONSEILS GENERAUX ET LEURS INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>13</b>
1 Organisation des Conseils Généraux dans le domaine de l'assainissement	13
2 Interventions des Conseils Généraux dans le domaine de l'assainissement.	13
3 Types d'assainissement	14
4 Objectifs	14
5 Les S.A.T.E.S.E (Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration)	14
<b>5 F.N.D.A.E. ET POLITIQUE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>19</b>
1 F.N.D.A.E.	19
2 Politique de mesures agro-environnementales	19
<b>6 ELEMENTS D'ORGANISATION</b>	<b>21</b>
1 Les Conseils Généraux et les Comités de Bassin	21
2 Les Conseils Généraux et les Agences de l'Eau	21
3 Les S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	22
4 Les Conseils Généraux et les Directives européennes	23
<b>7 ELEMENTS BUDGETAIRES</b>	<b>24</b>
1 Budget de la "politique Eau"	24
2 Investissements des Conseils Généraux	25
3 Répartition des Aides dans le Budget "Eau"	25
4 Interventions des Conseils Généraux dans le cadre des travaux de production et distribution	26
<b>8 CONCLUSION PROVISoire</b>	<b>27</b>

# 1 LA COLLECTE DES INFORMATIONS

## 1 Les objectifs

5 ans après l'adoption de la Loi sur l'Eau, et compte tenu des enjeux financiers et économiques, - mais aussi en terme de -responsabilité des élus dans l'application de la réglementation, un premier bilan est nécessaire.

Soucieux de promouvoir un partenariat équilibré avec les communes ou leur groupement et les organismes publics en charge de la gestion de l'eau, et devant le rôle croissant des Conseils Généraux, le Bureau de l'A.P.C.G (Association des Présidents de Conseils Généraux), sous l'impulsion de sa Commission "Environnement" a décidé de lancer une enquête auprès de l'ensemble de ses membres.

Cette étude avait pour objectifs :

- d'établir une analyse sur la politique de l'eau des Conseils Généraux à différents niveaux :
  - connaissance de la ressource et ses objectifs,
  - \*sécurité et qualité de l'approvisionnement,
  - 'assainissement.
- de faire le point sur la méthode de la gestion globale des usages de l'eau (S.D.A.G.E, S.A.G.E),
- d'analyser plus précisément les compétences des différents acteurs de l'eau (relations entre les Conseils Généraux et les Communes - relations entre les Conseils généraux et les Agences de Bassin et les Services de l'Etat).

Depuis les lois de Décentralisation, les Conseils Généraux ont vu leur rôle conforté dans les dispositifs d'investissement et d'Assistance Technique. Ils sont responsables de la programmation des crédits F.N.D.A.E et apportent aux communes un conseil financier et juridique ainsi qu'une aide technique par l'intermédiaire des S.A.T.E.S.E.

Par ailleurs devant l'utilisation élargie du F.N.D.A.E, décidée par le Ministère de l'Agriculture, à la lutte contre les pollutions agricoles et la réflexion engagée par le Ministère de l'Environnement sur la rénovation de la réglementation relative à l'épandage des boues de Station d'épuration, cette enquête devait permettre également :

- de connaître sommairement l'engagement des Conseils Généraux en faveur d'actions agri-environnementales et **notamment** dans le cadre de P.M.P.O.A. ainsi que les conséquences de la modification du F.N.D.A.E.
- d'étudier la situation administrative et statutaire des SATESE et de mieux connaître les différentes missions qu'ils assument ou qu'ils pourraient assumer, ceci afin de mieux préparer une réflexion sur leur devenir **et/ou** leur rénovation.

## 2 La méthodologie utilisée pour l'enquête

L'A.P.C.G a lancé en Mai 1997 cette enquête auprès de l'ensemble des Conseils Généraux (France Métropolitaine et Départements d'outre-Mer).

Le questionnaire qui a été élaboré par sa commission "Environnement" comportait six parties consacrées à :

- la connaissance de la ressource en eau.
- la recherche de la ressource en eau.
- l'approvisionnement en eau potable.
- la production et distribution en eau potable.
- les relations entre les Conseils Généraux et leurs partenaires,
- des éléments budgétaires.

La quatrième partie était articulée autour de quatre rubriques :

- intervention des Conseils Généraux dans le domaine de l'assainissement,
- rôle des S.A.T.E.S.E,
- F.N.D.A.E et politique de mesures agro-environnementales,
- intervention des Conseils Généraux dans le cadre des travaux de production et distribution.

L'A.P.C.G a sensibilisé les départements à l'importance de ce questionnaire, par l'intermédiaire de ces Flashs, et notes à l'intention des Conseils Généraux.

Cette enquête et ses objectifs furent également à l'ordre du jour de la Commission Environnement qui se déroula le 9 Juillet 1997 au siège de l'A.P.C.G à Paris.

Monsieur Jean-François INGARGIOLA du Conseil Général de la Côte d'Or a été chargé d'analyser l'ensemble des réponses en liaison avec l'APCG.

## 3 Première analyse

Une première analyse sommaire a été effectuée en août 1997 pour nourrir les travaux du 67<sup>ème</sup> Congrès des Présidents de Conseils généraux qui se déroulera à Nice, une séance étant consacrée à la place des Conseils généraux dans la politique de l'eau.

Elle porte sur le dépouillement de 82 réponses de départements au questionnaire, ce qui lui assure, compte tenu de ce fort taux de réponses, une bonne représentativité y compris dans la diversité des situations géographiques et hydrographiques (montagne, littoral, rural, urbain).

Elle a permis de dégager une photographie de la politique donnée par les Conseils généraux dans le domaine de l'eau.

Une deuxième phase d'analyse sera engagée sous l'égide de la commission "Environnement" de l'APCG afin de dégager des caractéristiques par département, bassin hydrographique et géographique.

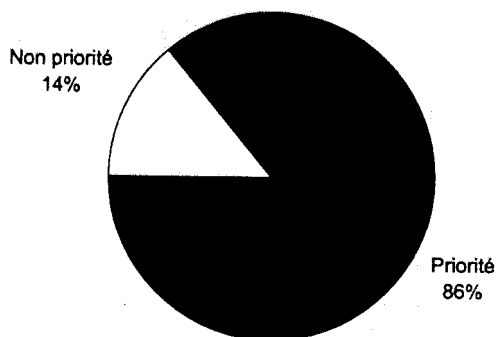
Elle **nécessite** une exploitation plus qualitative de la masse importante des données recueillies et un rapprochement aux fins de croisement des informations avec les agences de l'eau et la Direction de l'eau au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

# 2 LA RESSOURCE EN EAU

## 1 Les Conseils Généraux et la Ressource en eau

**Graphique 1 : Meilleure connaissance de la ressource en eau pour les Conseils Généraux**

Les Conseils Généraux font à une majorité de 86% une priorité d'une meilleure connaissance de la ressource en eau .



Ils s'impliquent au niveau des études , des investissements et du fonctionnement à des degrés différents,

69% d'entre eux sont maîtres d'ouvrage d'au moins une partie des opérations à la base de cette connaissance.

De nombreux Conseils Généraux mettent également en place des équipements d'observation de terrain pour la connaissance de ce patrimoine et engagent des études hydrogéologiques et des forages de recherche en eau. Ils portent une attention particulière au suivi de la qualité et quantité des eaux des nappes qu'ils suivent par l'installation de réseaux de mesure.

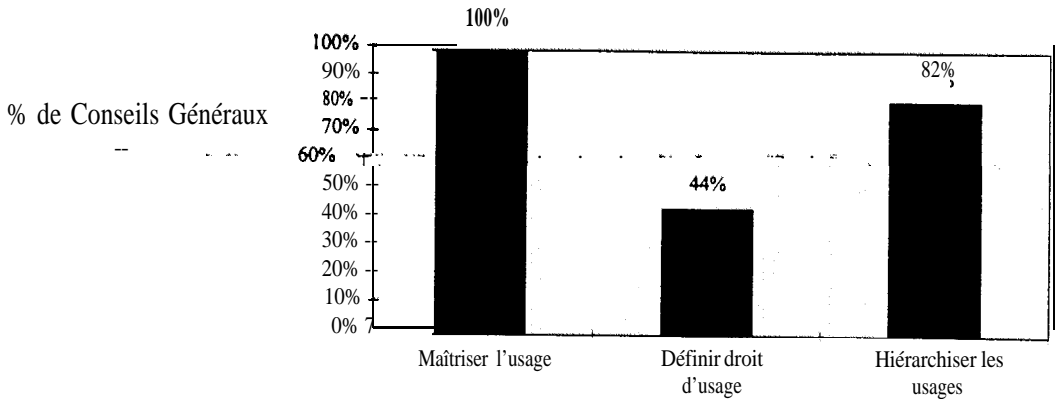
Même si certains Conseils Généraux prennent en charge la totalité du fonctionnement de ces équipements, la plupart aide l'Etat, à travers les D.I.R.E.N, D.D.A.F et D.D.E, à maintenir en fonction ce matériel.

## 2 Objectifs de l'acquisition d'une meilleure connaissance de la ressource en eau

L'enquête a permis de faire ressortir les objectifs fondamentaux des Conseils Généraux dans la recherche d'une meilleure connaissance. Ils estiment de manière unanime que cette connaissance permettra de mieux maîtriser l'usage de leurs ressources.

Un peu moins de la moitié des Conseils Généraux (44%) considèrent également cette connaissance comme un objectif à atteindre pour pouvoir mieux maîtriser le droit d'usage, et une grande majorité (82%) voit encore dans cette connaissance un moyen de hiérarchiser les usages.

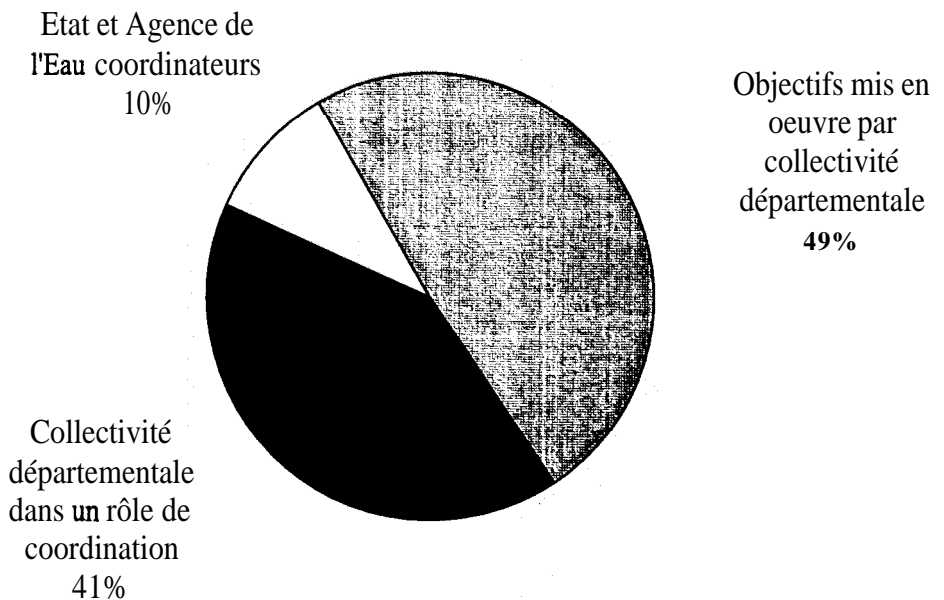
**Graphique 2 : objectifs d'une meilleure connaissance de la ressource.**



Pour 49% des Conseils Généraux, la mise en oeuvre de ces objectifs peut relever de la collectivité locale (sous la base du volontariat), alors que 41% estiment que le Conseil Général doit avoir un rôle de coordination avec les services de l'Etat.

Les 10% restants estiment que l'Etat et les Agences de l'Eau doivent assumer ce rôle à travers S.D.A.G.E et S.A.G.E.

**Graphique 3 : position à adopter pour la collectivité départementale**



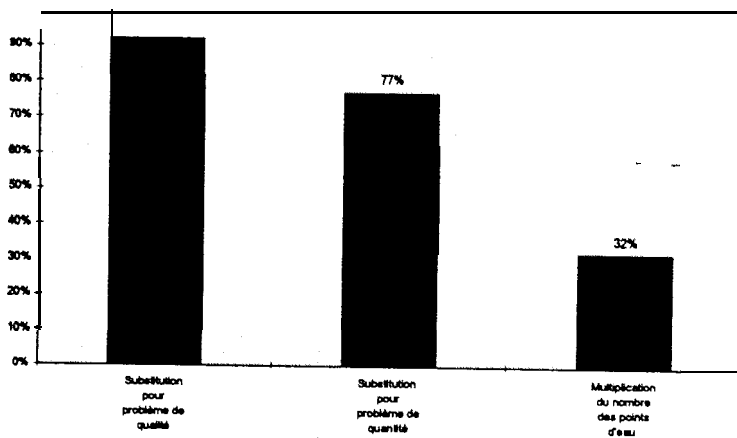
### 3 Opérations de recherche en eau

Les opérations de recherche en eau engagées dans les différents départements ont des objectifs divers.

Dans la majorité des cas, compte tenu de la diversité des problèmes rencontrés dans un même **département**, ces recherches en eau n'ont **pas** le même -objectif suivant le territoire du département sur lequel elles sont faites.

Le graphique 4 présente les différents objectifs de ces recherches et le pourcentage des départements qu'ils concernent.

Graphique 4 : objectifs des recherches en eau



% de Conseils Généraux

Ces recherches en eau soulèvent de nombreux problèmes sur le devenir des points de captage.

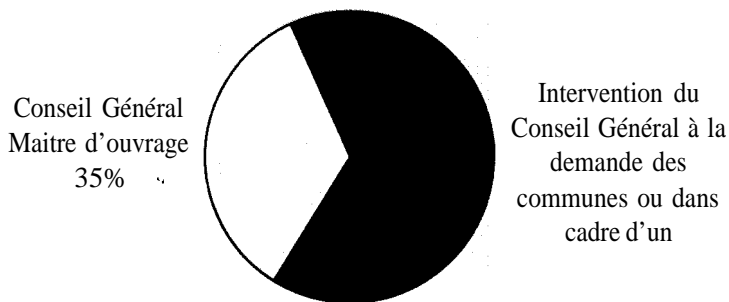
Dans 57% des **départements**, la substitution de certains points d'eau aura pour conséquence sa suppression.

89% des départements ont pour objectif de réaliser à certains endroits de leur département des opérations d'interconnexions entre différents réseaux existants.

76% des Conseils Généraux ont engagé une réflexion sur une rationalisation.

35% des Conseils Généraux sont maîtres d'ouvrage dans ces opérations de recherche en eau, alors que 65% interviennent à la demande des communes ou dans le cadre d'un programme AEP.

### **Graphique 5 : intervention des Conseils Généraux dans les opérations de recherche en eau**



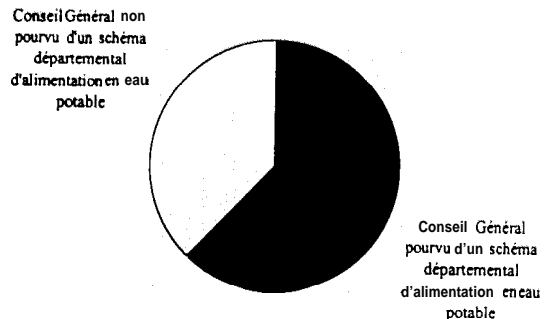


# 3 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

## 1 Sécurité de l'approvisionnement

**Graphique 6 : Conseils Généraux et schémas départementaux d'alimentation en eau potable**

62% des départements sont pourvus d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable (schéma AEP).



Les Conseils Généraux en ont été l'initiateur et assume la maîtrise d'ouvrage. Les Agences de l'Eau et les services de l'Etat (DDAE, DDAF, DDASS) contribuent parfois à la mise en oeuvre.

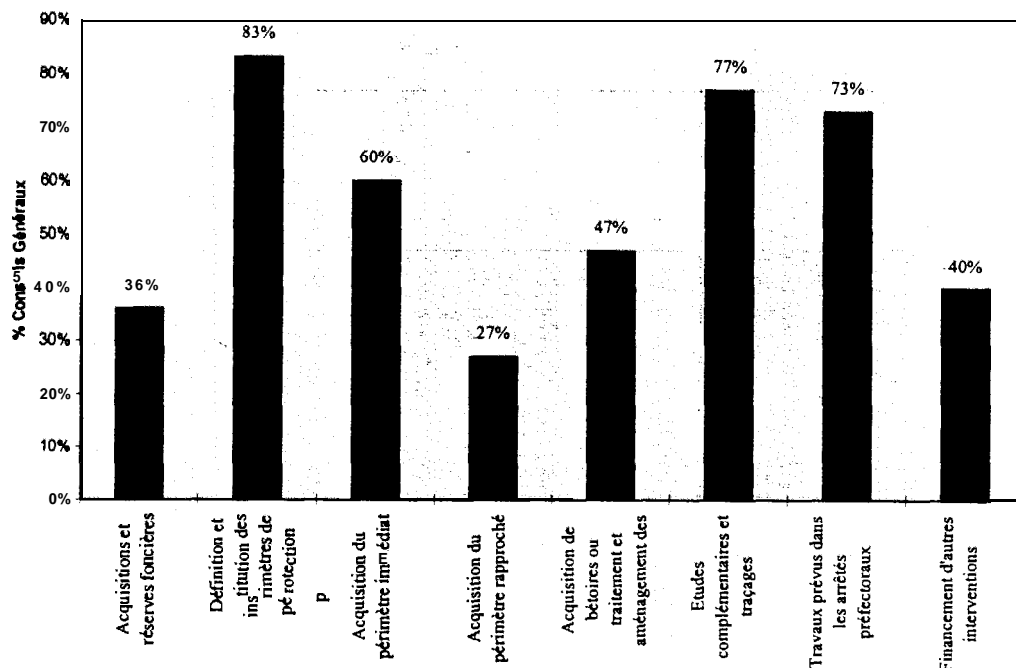
Ces schémas ont été réalisés par des cabinets spécialisés (bureau d'études) ou par les services de l'Etat ou conjointement par ces mêmes services et le Conseil Général.

Parmi les départements qui ne possèdent pas de schéma d'alimentation, les interventions pour la sécurité se font, soit au cas par cas aussi bien pour la réflexion avant l'engagement que pour le financement, soit sur des critères et conditions spécifiques, auquel cas les subventions sont attribuées uniquement si celles-ci sont remplies.

Parmi les types d'intervention en matière de sécurité, l'engagement des Conseils Généraux varie.

Le graphique 7 met en valeur le pourcentage de Conseils Généraux qui s'engagent dans leur département pour la sécurité de l'approvisionnement, et ce pour chaque type d'intervention.

### **Graphique 7 : intervention des Conseils Généraux en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau potable**



On peut remarquer que 40% des Conseils Généraux ont financé d'autres interventions. Celles-ci portent essentiellement sur l'installation de stations d'alerte, sur l'aménagement des captages et des forages ainsi que sur des suivis agronomiques des périmètres de protection confiés à la Chambre d'Agriculture,

## **2 Qualité de l'approvisionnement en eau potable**

Les Conseils Généraux portent une attention particulière à la qualité de l'approvisionnement. 69% d'entre eux ont initié une réflexion à ce sujet, et leurs actions sont programmées selon un schéma ou selon des priorités.

3 1% d'entre eux n'ont pas de critères spécifiques d'intervention mais agissent au cas par cas à la demande de communes ou de groupement de communes, ou suivent les recommandations ou avis de la DDASS, DDAF ou CDH, pour décider de leurs actions.

Ces services jouent un rôle important dans la préservation de la qualité des eaux, la DDASS se chargeant dans la majorité des cas des analyses,

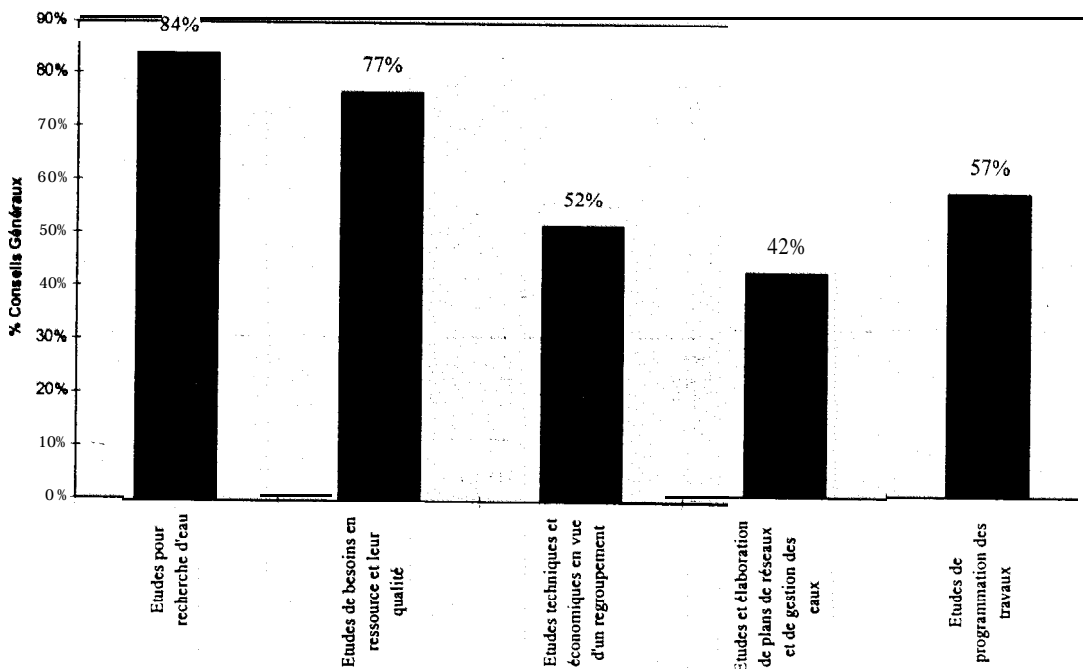
Les CG mettent en place des mesures préventives (périmètres de protection), et dans quelques départements, des mesures curatives s'appuyant sur des techniques beaucoup plus poussées commencent à se développer (traitement chimique).

La question de -l'enjeu -économique -entre le coût d'une. protection -et d'un remède par rapport au coût de la suppression d'un point d'eau est largement posée dans de très nombreux départements.

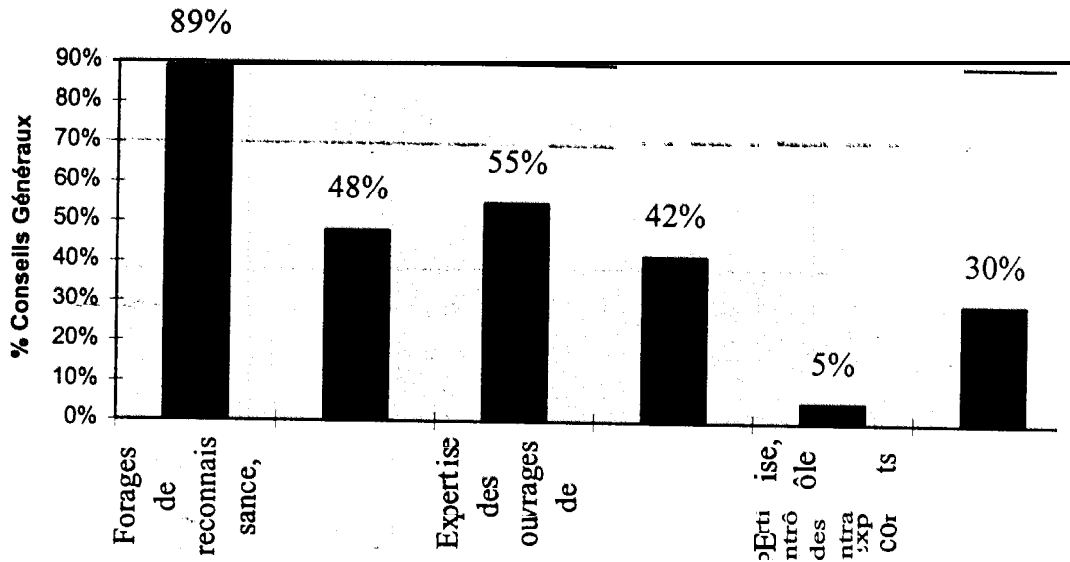
### 3 Etude de l'alimentation en eau potable

Afin de mieux connaître l'alimentation en eau potable, les Conseils Généraux apportent leur concours à un certain nombre d'interventions.

**Graphique 8 : Etudes pour lesquelles les Conseils Généraux apportent leur concours.**



**Graphique 9 : autres types d'interventions pour lesquelles les Conseils Généraux apportent leur concours.**



30% des Conseils Généraux apportent leur concours à d'autres types d'intervention, qui passent essentiellement par la mise à disposition de leurs experts ou techniciens lors d'études, notamment de diagnostics de réseaux.

# 4 LES CONSEILS GENERAUX ET LEURS INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

## 1 Organisation des Conseils Généraux dans le domaine de l'assainissement

80% des Conseils Généraux ont défini une politique ou initié une réflexion dans le domaine de l'assainissement, et contribué à l'instauration des mesures préconisées dans ce cadre.

De nombreux Conseils Généraux ont élaboré un Schéma Directeur Départemental d'Assainissement (S.D.A) en concertation avec les Agences de l'Eau présentes dans leur département, dont ils ont pris en charge la Maîtrise d'Ouvrage, ou bien ils ont signé de Contrats Assainissement avec ces mêmes Agences ou avec l'Etat.

D'autres encouragent la mise en oeuvre de leur réflexion par des incitations financières pour la réalisation des travaux définis comme objectifs prioritaires.

## 2 Interventions des Conseils Généraux dans le domaine de l'assainissement.

Les Conseils Généraux s'engagent clairement pour une amélioration des performances et une mise à niveau technique des Stations d'Epuration (STEP), en encourageant financièrement leur réhabilitation et renforcement.

Le S.A.T.E.S.E joue alors pleinement son rôle de conseil.

Une minorité participe encore financièrement à l'entretien et au fonctionnement des STEP.

En plus de l'amélioration du fonctionnement, ces opérations ont pour objectif de faire correspondre leurs rejets aux normes en vigueur, et de respecter les obligations et contraintes des eaux concernées (littorales, baignades).

La majorité des Conseils Généraux s'en tient au cadre législatif, tandis qu'une minorité prend surtout en compte, dans la mise en place des traitements, de la nature du milieu récepteur et de l'incidence de la qualité des rejets sur celui-ci (grande capacité de dilution, proximité de baignades...).

Dans ce cadre de nombreux Conseils Généraux mettent en place des systèmes d'autosurveillance dont ils assurent la validation.

### 3 Types d'assainissement

La majorité des Conseils Généraux incite par des aides financières ou avantages financiers, le regroupement des communes et encourage l'assainissement collectif.

Néanmoins certains Conseils Généraux développent ou réfléchissent à la mise en place de système **d'assainissement autonome, en complément** des réseaux collectifs, pour les communes rurales et isolées, et s'intéressent à des solutions techniques relatives à son suivi.

### 4 Objectifs

50% des Conseils Généraux ont pour objectif de parvenir à la définition d'un schéma directeur, qui ne pourrait avoir la même logique et fonctionnement que ceux mis en place dans le domaine des déchets.

Néanmoins, les résidus de STEP (boues et produits de vidange) constituent actuellement un problème voire une impasse.

Ainsi un bon nombre de Conseils Généraux estiment qu'un plan "style déchets " pour le traitement et la valorisation de ces résidus serait un élément à intégrer dans une réflexion à venir.

### 5 Les S.A.T.E.S.E (Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration)

- Présentation des S.A.T.E.S.E

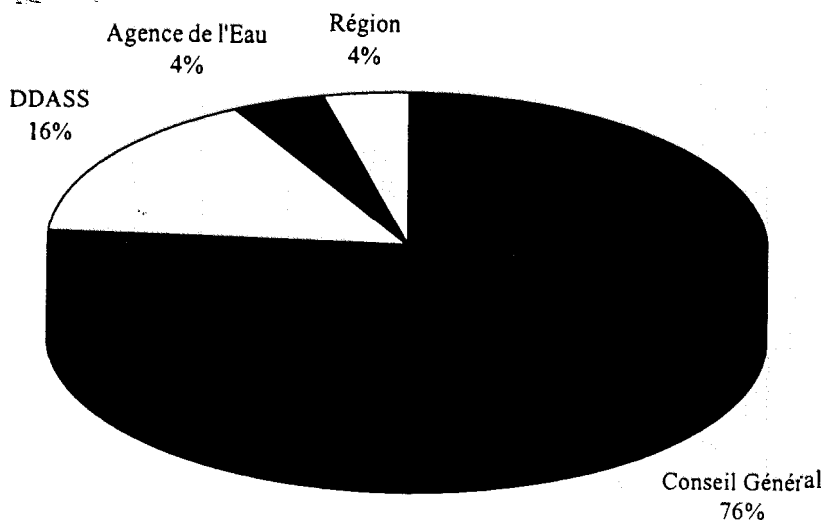
Dans 90% des départements, il existe un S.A.T.E.S.E ou un service équivalent, Ils ont été créés pour la plupart dans les années 70.

Certains ont été restructurés depuis le la fin des années 80 avec des changements de statuts, essentiellement des rattachements au Conseil Général de leur Département.

76% des S.A.T.E.S.E sont intégrés au Conseil Général de leur département, mais près d'un quart dépendent d'autres services que sont la D.D.A.S.S (16%), les Agences de l'Eau (4%) et la Région (4%).

Le graphique 10 illustre la répartition des S.A.T.E.S.E selon leur statut,

**Graphique 10 : statut des S.A.T.E.S.E**



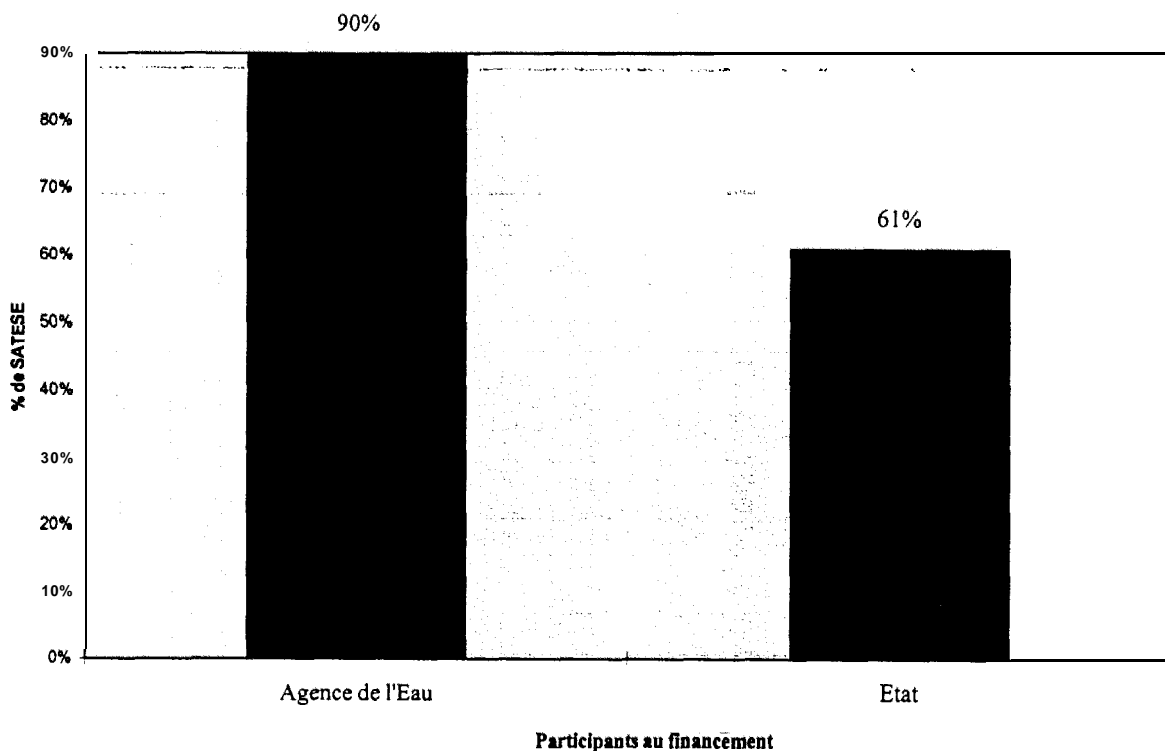
- Financement des S.A.T.E.S.E

Le financement des S.A.T.E.S.E est assuré par le Conseil Général avec une participation de l'Agence de l'Eau dans 90% des cas et de l'Etat dans 61% des cas, par l'intermédiaire du Ministère de la Santé et des Affaires sociales.

L'enquête ne s'intéressait pas au montant de ces subventions.

Le graphique 11 présente le pourcentage de S.A.T.E.S.E qui perçoivent des subventions des Agences de l'Eau et/ou de l'Etat.

**Graphique 11 : S.A.T.E.S.E subventionnés par les Agences de l'Eau et l'Etat.**



Lorsque le S.A.T.E.S.E est rattaché à la D.D.A.S.S, dans la majorité des cas, l'Agence de l'Eau ne participe pas au financement.

Un certain nombre de S.A.T.E.S.E dispose de recettes extérieures provenant d'industriels, de collectivités (communes ou syndicat), voire d'agriculteurs, perçues contre des prestations de service ponctuelles facturées à ceux-ci ou d'abonnement à ces services.

#### • Activités des S.A.T.E.S.E

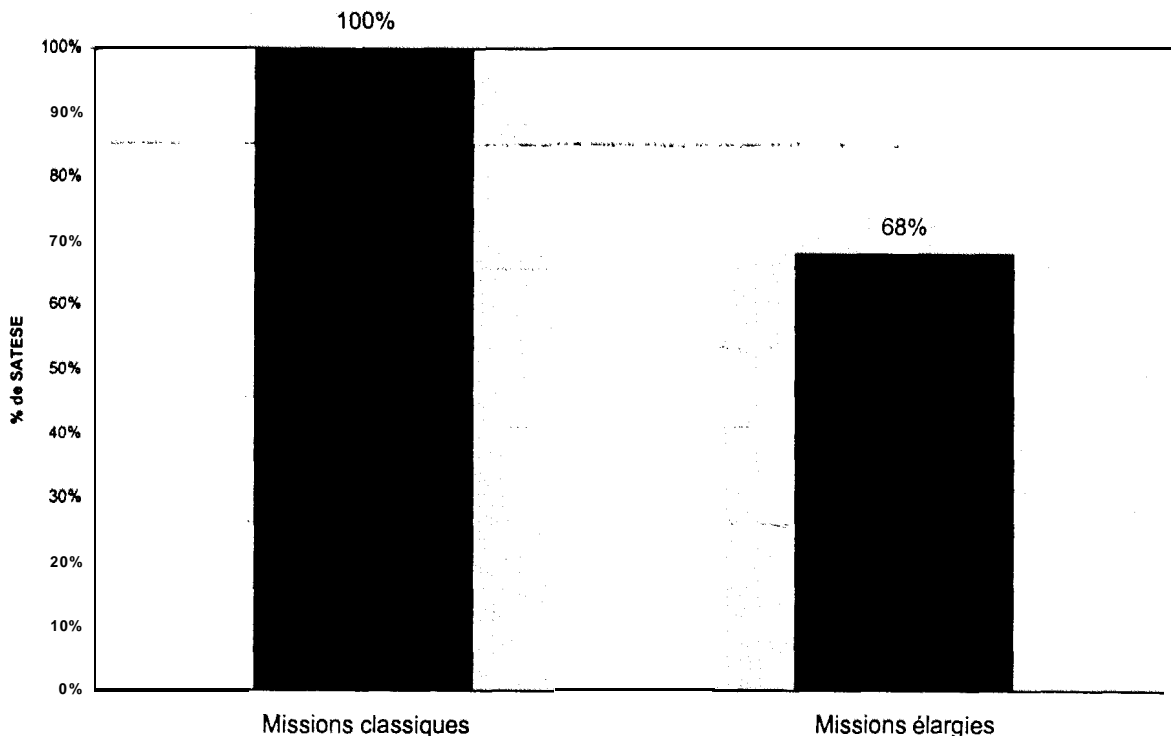
Tous les S.A.T.E.S.E assument leurs missions classiques d'Assistance Technique et de Conseil auprès des exploitants de STEP : formation du personnel, conseil et assistance pour un bon fonctionnement, conseil au Maître d'ouvrage...

Une grande majorité des S.A.T.E.S.E (68%) assurent un certain nombre de services sortant du cadre des missions prévues par leurs statuts initiaux.



Le graphique 12 résume ces constatations.

### **Graphique 12 : types de missions assurées par les S.A.T.E.S.E**



Ces missions dites élargies sont très diverses selon les S.A.T.E.S.E.

Un bon nombre de S.A.T.E.S.E aident à la mise en place de dispositifs d'autosurveillance, et prennent ensuite en charge la validation technique des données.

Un certain nombre assure en amont des STEP, un suivi et des diagnostics de la qualité des réseaux.

Certains S.A.T.E.S.E effectuent en amont et en aval un suivi de la qualité des eaux et particulièrement l'incidence de rejets des STEP sur le milieu récepteur.

D'autres S.A.T.E.S.E s'intéressent à la valorisation de ces résidus, que sont les boues et les matières de vidange, par l'expertise ou utilisation de nouveaux procédés (épandage, traitement des matières de vidange).

Des S.A.T.E.S.E travaillent également en amont des STEP en collaboration avec des industriels (avec ou sans prestations de service), en assurant des bilans de pollution, des sessions de formation, ou en assistant techniquement les STEP de type industriel (détoxication),

Enfin une minorité de S.A.T.E.S.E assiste et conseille sur le plan technique les exploitants de systèmes de traitement pour la potabilisation de l'eau.

## Conclusion

La quasi-totalité des départements sont dotés d'un S,A.T.E.S.E, qui sont pour une grande majorité intégrés au Conseil Général (75% des cas).

Leur financement est assuré par une participation très répandue des Agences de l'Eau (90% des cas), et assez répandue de l'Etat (61% des cas) par l'intermédiaire du Ministère de la Santé et des Affaires sociales.

La totalité des S.A.T.E.S.E assument actuellement leur mission d'Assistance Technique auprès des exploitants de STEP, mais la majorité assure également des missions dites élargies relativement diverses (68% des cas).

Même si l'hétérogénéité de ces missions est due en partie aux particularités de chaque département, elles ne reflètent pas une vision harmonieuse d'une politique cohérente au niveau national.

# 5 F.N.D.A.E. ET POLITIQUE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

## 1 F.N.D.A.E. .. .

Les Conseils Généraux ont vu leurs crédits F.N.D.A.E diminués d'une somme comprise dans une fourchette de 0.5 millions de francs à 3.5 millions de fi-ancs. Pour la majorité, cette diminution se situe aux alentours de 1.2 millions de francs,

Cela a eu pour conséquence première et majoritaire une réduction du nombre d'opérations aidées par les Conseils Généraux, excepté pour les départements pour lesquels la collectivité a pu cette armée compenser cette perte financière, en puisant sur des reliquats de crédits disponibles sur des exercices antérieurs.

Le Ministère de l'Agriculture indiquait que la réduction des dotations F.N.D.A.E serait en partie compensée par les efforts consentis par les Agences de l'Eau. Ceci ne s'est concrétisé dans les faits d'une manière satisfaisante que pour une minorité de Conseils Généraux (10% des cas).

## 2 Politique de mesures agro-environnementales

Les Conseils Généraux s'engagent clairement dans la lutte contre les pollutions d'origine agricole, mais avec une grande diversité dans l'action.

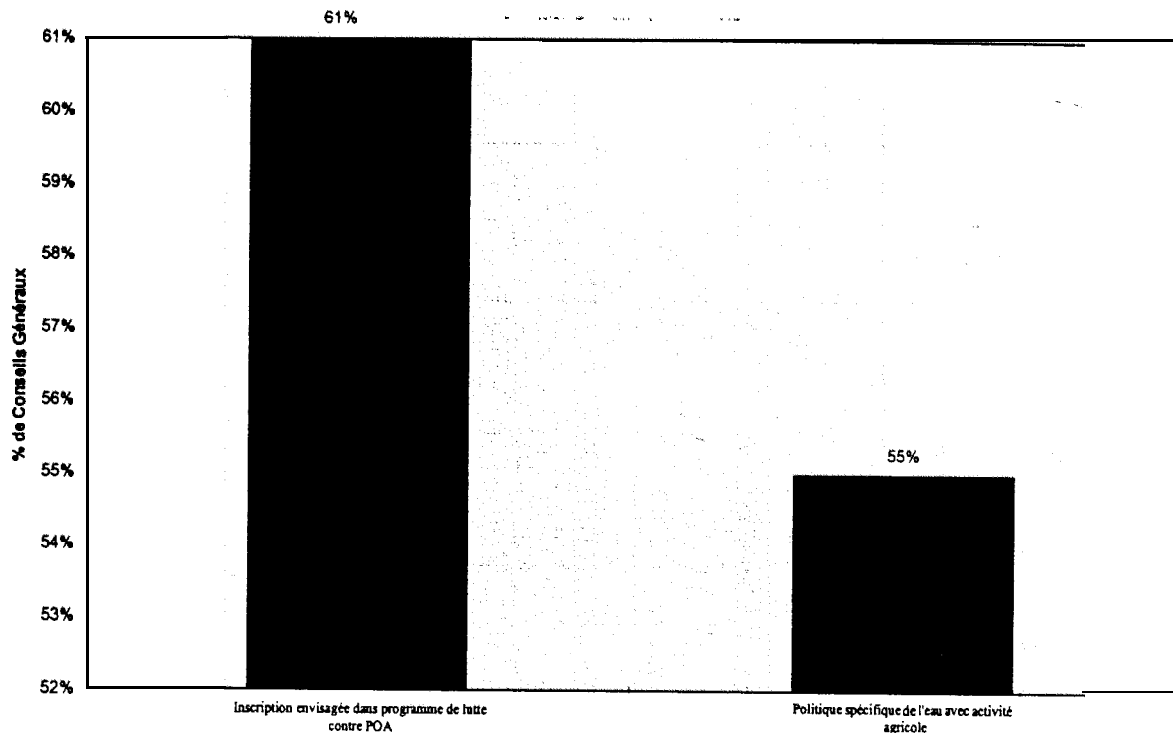
61% d'entre eux envisagent de s'inscrire dans le programme de lutte contre ce type de pollution, et 55% pratiquent déjà une politique spécifique de l'eau en relation avec l'activité agricole.

Parmi les 45% restants, un peu moins d'un quart pratique des actions spécifiques sur l'eau liées à l'activité agricole.

Pour les collectivités qui s'engagent avec ou sans politique définie, leurs actions portent sur des suivis agro-environnementales, des aides aux mises aux normes de bâtiments d'élevage, des aides à l'irrigation, et des adhésions au programme Ferti-Mieux.

Le graphique 13 montre l'engagement des Conseils Généraux dans ce domaine.

### **Graphique 13 : les Conseils Généraux et la lutte contre les pollutions d'origine agricole**



# 6 ELEMENTS D'ORGANISATION

## 1 Les Conseils Généraux et les Comités de Bassin

La loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 a confié au Comité de Bassin l'élaboration d'un S.D.A.G.E.

Si 74% des Conseils Généraux estiment avoir pu exprimer leurs préoccupations lors de cette élaboration, ils déplorent de manière quasi-unanime que cela ce soit fait plus sur la forme que sur le fond. En effet, une majorité des Conseils Généraux remarquent que leurs préoccupations et les observations qu'ils ont pu faire alors, n'ont pas été ou peu prises en compte, et reprochent une élaboration très technocratique de ce schéma. .

18% des Conseils Généraux sont assez satisfaits du fonctionnement de ce Comité contre 10% qui déclarent n'être pas satisfaits. Mais la majorité des Conseils Généraux avoue être peu ou pas au courant du mode de fonctionnement de ce Comité et avoir très peu de contacts avec celui-ci.

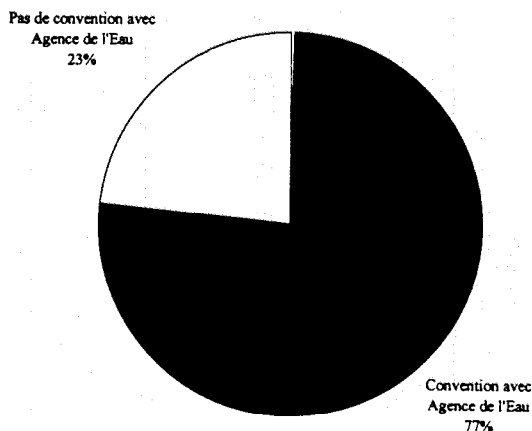
Ainsi certains Conseils Généraux souhaiteraient une meilleure information des Services Départementaux sur le fonctionnement de ce Comité et sur les décisions qu'il prend.

Beaucoup de Conseils Généraux ne peuvent partager la présentation de ce Comité comme "un véritable Parlement de l'Eau", du fait de son éloignement et du peu de concertation et d'écoute dans la manière avec laquelle il traite les dossiers.

## 2 Les Conseils Généraux et les Agences de l'Eau

**Graphique 14 : les Conseils Généraux et les conventions avec les Agences de l'Eau**

77% des Conseils Généraux ont signé une convention avec une ou plusieurs Agences de l'Eau.



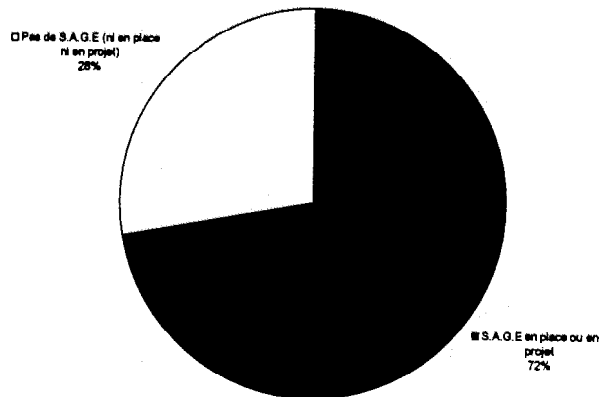
D'après les Conseils Généraux, leurs relations avec les Agences de l'Eau sont très bonnes et démontrent une volonté de travailler en concertation et avec une certaine coordination dans leurs interventions.

Elles montrent également l'importance grandissante des Agences qui ne sont plus qu'un simple partenaire financier.

### 3 Les S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

**Graphique 15** : pourcentage de Départements dans lesquels a été mis en place ou est en projet un S.A.G.E

Un S.A.G.E a été mis en place ou est en projet dans 72% des départements.



Beaucoup sont en cours d'élaboration ou ont été mis en place trop récemment pour que les Conseils Généraux puissent déjà apporter un jugement.

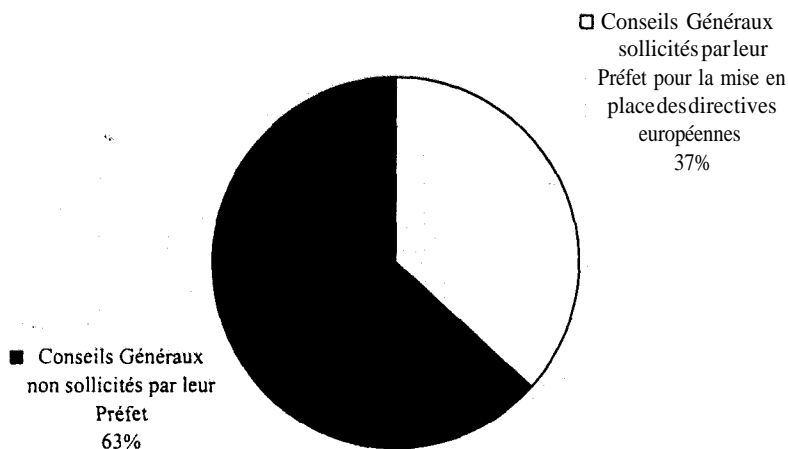
Néanmoins certains Conseils Généraux regrettent la lourdeur de ses procédures et la complexité administrative qui en découle, et ce plus le territoire concerné est vaste.

De plus, ils déplorent la difficulté à mettre en oeuvre ses objectifs sans volonté politique locale.

## 4 Les Conseils Généraux et les Directives européennes

37% des Conseils Généraux ont été sollicités par leur préfet pour la mise en place des directives européennes.

**Graphique 16: Conseils Généraux et directives européennes**



Ces sollicitations portent essentiellement sur la définition ou l'expertise des zones vulnérables et sur les directives Nitrates,

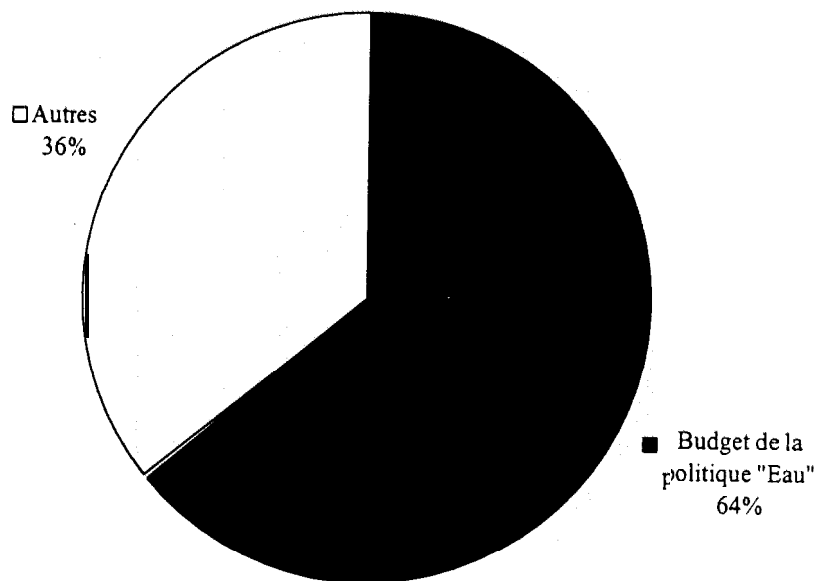
# 7 ELEMENTS BUDGETAIRES

## 1 Budget de la “politique Eau”

. Le budget de la -“politique Eau” dans ses différents domaines (eau potable, assainissement, milieux aquiferes, rivières) représente en moyenne, pour l’ensemble des Conseils Généraux, 64% du budget “Environnement”.

La représentation minimum est de 15% et maximum de 99%.

**Graphique 17: Place de la politique “Eau” dans le budget “Environnement” des Conseils Généraux .**



Sur les quatre dernières années, c’est à dire entre 1994 et 1997, les budgets Primitifs de la politique “Eau” se sont maintenus à des valeurs relativement proches, certains enregistrant même une petite augmentation,



## 2 Investissements des Conseils Généraux

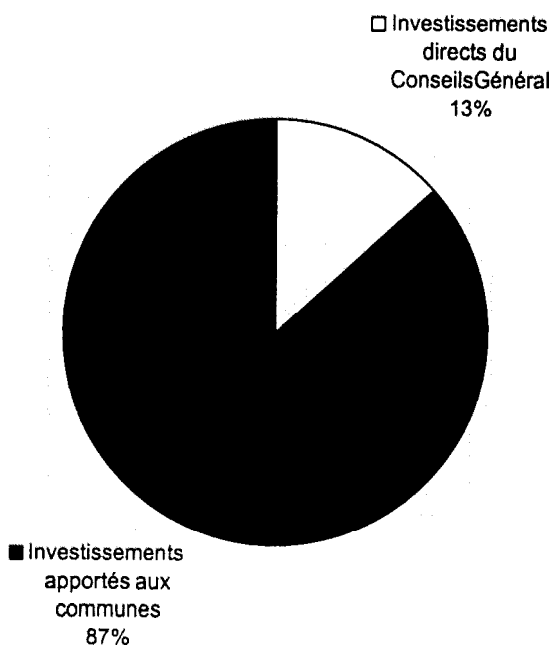
La majorité des investissements des Conseils Généraux dans le domaine de l'Eau est apportée aux communes ou à leur groupement.

Cela représente 87% de la valeur du budget "Eau".

Les 13% restants relèvent de l'investissement direct du Conseil Général.

Le graphique 18 met en valeur ces constatations.

**Graphique 18 : répartition en valeur du budget "Eau" des Conseils Généraux**



## 3 Répartition des Aides dans le Budget "Eau"

L'Etat et l'Union Européenne participe financièrement par des subventions au budget "Eau" des Conseils Généraux.

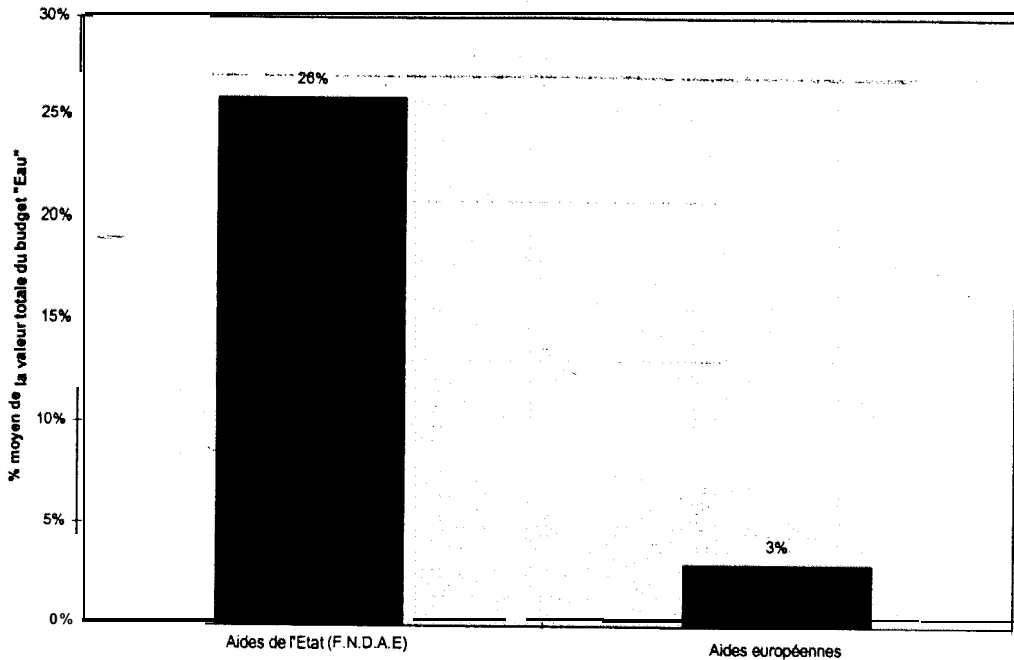
Ces aides varient d'un Conseil Général à l'autre mais reste globalement dans une fourchette assez serrée.

En moyenne sur l'ensemble des Conseils Généraux, les aides de l'Etat par l'intermédiaire des crédits F.N.D.A.E représentent 26% de la valeur totale du budget "Eau".

Les aides européennes représentent en moyenne une somme correspondant à 3% de la valeur totale du budget "Eau" de chaque Conseil Général. .

Le graphique 19 montre ces résultats.

### Graphique 19 : les aides dans le budget "Eau"



## 4 Interventions des Conseils Généraux dans le cadre des travaux de production et distribution

Dans le cadre des travaux de production et de distribution, les Conseils Généraux pratiquent en moyenne un taux de subvention de l'ordre de 36%.

Il est à noter que 49% des Conseils Généraux prennent en compte le prix de l'eau ou le calcul de son évolution pour appliquer ses taux de subvention dans des opérations relatives à l'eau potable ou à l'assainissement.

# 8 CONCLUSION PROVISOIRE

On peut dire que le rôle croissant des Conseils généraux dans le domaine de l'eau est confirmé :

il est acteur impliqué directement-en maîtrise d'ouvrage d'opération,  
il est acteur pour l'élaboration et le suivi de schémas directeurs,  
il est acteur financeur aux côtés des communes et de leurs groupements,  
il est acteur technique par l'intermédiaire des S.A.T.E.S.E..

Les Conseils généraux sont de plus en plus nombreux à jouer un rôle de coordination en complémentarité avec les acteurs concernés dont les Agences de l'eau avec lesquelles il souhaitent intensifier leurs actions. Ils réaffirment à cette occasion leur volonté d'être le garant des solidarités territoriales et de soutien aux communes.

Ils demandent enfin à ce que les Conseils généraux soient impliqués plus fortement dans les travaux des Comités de Bassin et des Agences de l'Eau pour garantir une plus grande concertation entre les différents acteurs et une meilleure efficacité des politiques de proximité mises en oeuvre.